



Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

#25novembre#journéeinternationaledeluttecontrelesVSS



Le 25 novembre, nous serons en solidarité avec et pour les femmes du monde entier victimes des violences machistes, des conflits armés, des famines, des spoliations de terres et de leurs biens naturels, des gouvernements réactionnaires, celles qui ne peuvent pas parler, dont les voix sont étouffées, qui subissent des violences sexuelles, des tortures et des mutilations.

En France, il ne suffit pas d'avoir déclaré l'Égalité femmes-hommes comme grande cause nationale pour que les violences cessent. À coups de coupes budgétaires, le gouvernement laisse la situation s'aggraver. 100 millions d'€, c'est le budget alloué au ministère des droits des femmes en 2025. Même la Cour des comptes parle d'un portage politique en trompe l'œil au sujet de la politique d'Égalité en France. 184 millions d'euros, c'est ce qui est dédié à la lutte contre les violences, 2,6 milliards, ce sont les besoins estimés par la Fondation des femmes pour la protection des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles en France.

👉 En 2024, **118** femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex compagnon.

👉 Au 12 novembre 2025, on en décompte déjà **140**.

Au travail aussi, les femmes sont victimes de violences :

👉 **9 %** des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail.

👉 **3/10** des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail.

Parmi elles, 40% estiment qu'après avoir parlé la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

Au ministère des Finances, des négociations Égalité ont eu lieu, intégrant les sujets de violences sexistes et sexuelles (VSS).

La Fédération des Finances a milité pour un accord faisant avancer la prise en charge et la protection des victimes. Malgré des avancées, la Fédération des Finances CGT n'a pu apposer sa signature sur cet accord alors qu'au même moment un auteur de violences était promu au sein d'une des directions du ministère. Un accord qui ne s'applique pas ne sert à rien.

À la DGFIP, une concertation vient de s'ouvrir, tout comme une négociation égalité femmes-hommes au sein de la Fonction publique (intégrant la lutte contre les VSS). Gageons qu'elles permettront de mettre en adéquation communication et actes. Ce sont trop souvent les victimes qui doivent faire leur mutation pour se protéger ou prendre sur elles pour rester ou revenir au travail.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES EXIGE :

- 👤 D'octroyer aux référent·es violences et harcèlement les moyens de jouer leur rôle ;
- 👤 De faire prendre en charge par l'employeur l'ensemble des frais pour les faits de VSS subis en lien, à l'occasion ou du fait du travail en élargissant/facilitant l'accès à la protection fonctionnelle.

PLUS GÉNÉRALEMENT, LA CGT SE BAT POUR :

- 👤 L'obligation annuelle d'une campagne de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles auprès de l'ensemble des salarié·es sur leur temps et lieu de travail.
- 👤 Le respect de l'obligation de l'employeur d'avoir un plan de prévention sur les violences sexistes et sexuelles et un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) genré.
- 👤 L'obligation de mise en place de dispositifs de prévention spécifiques pour les travailleuses et travailleurs les plus vulnérables, et notamment les jeunes, les précaires, les apprenties, les personnes LGBTI+, les travailleuses de nuit ou en milieu non mixte...
- 👤 Des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : abrogation des jours de carence en cas d'arrêt maladie, interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle.
- 👤 Le respect de la présomption de sincérité (au même titre que le respect de la présomption d'innocence).
- 👤 Des droits pour que les victimes de violences sexistes et sexuelles travaillant dans des entreprises sans représentant·e du personnel puissent être défendues et accompagnées par un syndicat face à leur employeur.
- 👤 L'obligation de négociation d'un chapitre sur les violences sexistes et sexuelles au travail dans les accords égalités.

La CGT appelle à participer à toutes les mobilisations, grèves, manifestations et actions prévues.

POUR DIRE HALTE !

les **22, 23** en manifestations et
le **25 novembre** sur les lieux de travail

ON SE MOBILISE !

22

23

25

NOV

